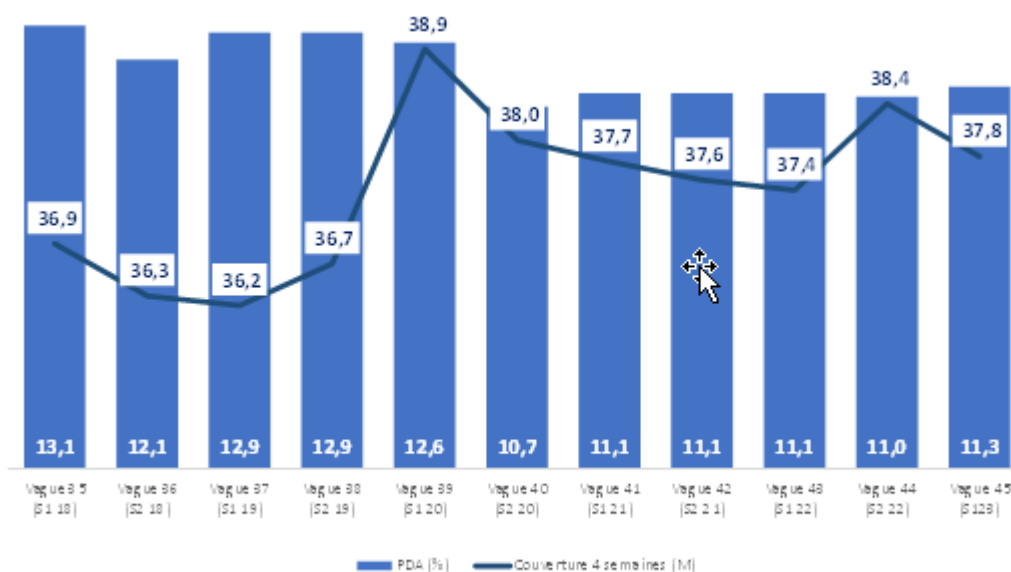


[ETUDE] De nouveaux chemins de croissance pour la télévision thématique (executive summary)

Comme l'ensemble des acteurs du paysage audiovisuel, les chaînes thématiques françaises ont poursuivi en 2023 leur adaptation aux particularités du nouvel environnement numérique, et notamment à l'hybridation des usages (linéaire et à la demande), des modèles économiques (gratuit et payant), des environnements de distribution (réseaux managés des opérateurs ou accès en OTT).

Pour mener leur transformation, elles peuvent s'appuyer sur des actifs solides :

- **Un ancrage dans le public construit depuis trois décennies**, qui n'a jamais été aussi élevé : les chaînes thématiques sont aujourd'hui disponibles dans plus de 8 foyers sur dix, soit près de 24 millions.
- **Une généralisation du très haut débit mutuellement vertueuse pour les éditeurs et pour les opérateurs**: continuant à faire progresser la pénétration de leurs chaînes et services pour les premiers et contribuant à la commercialisation de forfaits à valeur ajoutée pour les seconds.
- **Un modèle économique équilibré et résilient, qui combine revenus de distribution, publicité, et activités de diversification**, et un chiffre d'affaires supérieur à 1,2 Md€ (près de 2,8 Mds€ en intégrant Canal+) stable depuis 2019.
- **Près de 80 M€ chaque année dans la production audiovisuelle et le cinéma** qui assurent le renouvellement permanent de l'offre de programmes.
- **La fidélité du public (plus de 37 millions de Français chaque mois) et une part de l'audience TV à son plus haut depuis 2020.**



Couverture mensuelle et part d'audience des chaînes thématiques ; source : Mediamat Thematik

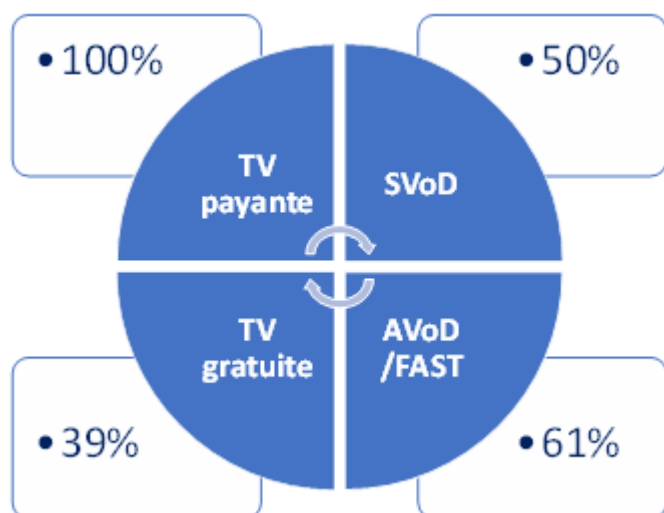
Deux chiffres suffisent à résumer la capacité des chaînes thématiques françaises à intégrer l'ouverture de l'audiovisuel à de nouvelles catégories de services, et à s'adapter aux nouveaux modes de distribution OTT :

- **Près de deux chaînes sur trois (64%) disposent aujourd'hui d'au moins une application compatible avec l'un des principaux environnements OTT (Chromecast, Apple TV, Fire TV, Android TV, Samsung / Tizen, LG / Web OS ou Roku / Roku OS),** parmi les 126 chaînes thématiques indépendantes (au sens où elles ne sont pas filiales d'un groupe intégrant une activité de distribution) étudiées par NPA Conseil.



Plusieurs sont déjà distribuées, au-delà, dans les offres des nouveaux agrégateurs OTT régionaux (Molotove TV, Waipu, Zattoo...) ou globaux (Amazon Prime Video Channels, YouTube Prime Time Channels).

- **La moitié des groupes adhérents de l'ACCES proposent également un service de SVoD, au moins, et 61% ont amorcé leur développement dans l'AVoD et les FAST.**



Ces développements permettent aujourd'hui aux chaînes thématiques françaises d'amplifier encore leur développement à l'exportation :

- Au sein des bouquets payants et dans des modèles d'abonnement payant. Près de 60 chaînes éditées par les groupes membres de l'ACCES sont par exemple présents dans les offres de télévisions distribuées par Canal+ en Afrique. Mais on compte plus de 50 logos sur la carte qui illustre les accords de distribution passés par Trace TV sur les

cing continents, et plus de 300 opérateurs distribuent Mezzo et Mezzo Live HD dans plus de 100 pays.

- Au sein des nouvelles offres de streaming gratuit, avec les chaînes FAST qu'ils ont initiées. Rien que pour les déclinaisons locales du services Samsung TV Plus en Allemagne, au Bénélux, en Espagne, en Italie et au Royaume-Uni NPA Conseil a relevé la présence de 15 éditeurs français, représentant plus de 20 chaînes différentes, et une présence qui culmine en Espagne où les 14 chaînes nationales représentent 13% du *line-up*.

Si les *Nouveaux chemins de croissance* que dessine le nouveau paysage numérique sont riches d'opportunités de création de valeur pour les acteurs de la télévision thématique, le piratage est une menace constante pour leur financement.

Malgré la détermination des ayants droit et de l'Arcom à mettre pleinement en œuvre les moyens que leur ont conféré la loi d'octobre 2021, l'Autorité concède que près d'un internaute sur deux utilisateurs de services illicites recherche une nouvelle source de contournement du cadre légal, quand il est confronté au blocage du site qu'il utilisait, et l'UEIPO relève, au niveau européen, que le piratage a rebondi en 2022 (+3,3%) après avoir régulièrement décliné.

Si les retransmissions de compétitions sportives apparaissent les plus touchées, la Commission Européenne notait au printemps que « *des considérations similaires s'appliquent aux transmissions en direct d'autres événements (tels que) les transmissions en direct d'événements culturels tels que les concerts, les opéras, les comédies musicales, les représentations théâtrales ou les jeux télévisés* », qui sont au cœur de la promesse de nombreux éditeurs de chaînes thématiques.

Face à un préjudice évalué à près de 500 M€ par an, l'ACCES et ses membres restent pleinement mobilisée dans leur lutte contre le piratage.

Pour télécharger l'ensemble de l'étude : [cliquer ici](#)

Colloque ACCES 2023 : 15 novembre 2023 [Accéder à l'ensemble du programme](#)